

## 1. LE CCJ : POURQUOI ?

La création d'un Conseil Communautaire de Jeunes (CCJ), s'inscrit dans une dynamique citoyenne.

Ta participation à la vie démocratique prend toute sa mesure. Le CCJ est une instance participative, un espace de paroles et d'actions.

Il te permet de :

- › Faire entendre ta voix
- › Recueillir les idées des jeunes
- › Améliorer la vie des jeunes et des adultes du territoire
- › Prendre part aux décisions afin de réaliser des projets
- › Rencontrer d'autres jeunes du territoire et créer du lien
- › Découvrir et apprendre la citoyenneté
- › Participer à l'information des jeunes et faciliter le dialogue avec les élus de la communauté de communes

## 2. LE CCJ : COMMENT CA MARCHE ?

Le CCJ sera composé d'un représentant par commune.

La durée du mandat est fixée à **2 ans**.

Le CCJ se réunit en assemblée plénière sous la présidence du/de la jeune président/e et en commissions dans les domaines qui les concernent.

Les jeunes sont élus au sein de leurs communes au suffrage universel direct à la majorité relative.

Le/la président/e du CCJ est élu/e au suffrage universel direct à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour.

## 3. QUI PEUT EN FAIRE PARTIE ?

Les jeunes nés en 2013.

Les jeunes des 41 communes de Loudéac communaut.

## 4. LE RÔLE DU JEUNE CONSEILLER

Tu as pour missions de :

- › Représenter les jeunes de leur commune au sein d'une instance communautaire
- › Proposer des projets solidaires pour la jeunesse du territoire
- › Découvrir et faire découvrir les richesses de leur patrimoine territorial
- › Apprendre le fonctionnement de la République, ses actualités afin de devenir un citoyen responsable

Tu es force de propositions et d'idées :

- › Dans différents domaines : sport, culture, environnement
- › Dans la mise en œuvre des projets
- › Dans les actions menées sur le territoire pour les partager

## 5. LES RÉUNIONS

Les jeunes forment des groupes de travail selon les projets.

Les réunions en commissions auront lieu :

Le mercredi après-midi de 14 h 30 à 16 h 30

**ou**  
Le samedi matin de 10 h à 12 h

sur l'ensemble du territoire, une fois par mois.

Les jeunes conseillers auront la possibilité de choisir une commission. Ils devront s'orienter soit vers :

**ou** La commission sport et environnement

**ou** La commission solidarité et culture

Les réunions en commission permettront un travail collectif pour la réalisation de projets en mettant en commun des recherches individuelles. Des intervenants pourront être conviés à ces réunions pour aider à l'élaboration des différents projets. Des visites pourront aussi être proposées.

**Les réunions plénières auront lieu 4 fois par an.** Les jeunes conseillers présentent leurs projets en présence du Président de la communauté de communes, de la Vice-présidente du CIAS, des jeunes élus et des informateurs jeunesse.